

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Contrat Régional de développement durable 2014 – 2016
Attribution de subventions par le conseil régional

Mesdames, Messieurs,

Par délibération de sa commission permanente du 17 octobre 2014, le conseil régional a précisé les principes destinés à régir sa politique contractuelle avec les communautés d'agglomération pour la période de 2014 à 2016 dans les Contrats Régionaux de Développement Durable (C.R.D.D.).

L'enveloppe globale du contrat régional de développement durable de la C.A.P.C. portera sur un montant de 2 450 000 € ; elle a été approuvée lors du bureau communautaire du 3 novembre 2014.

* * * * *

VU les délibérations de la commission permanente du conseil régional en date du 13 septembre 2013 et du 29 novembre 2013, décrivant le nouveau mode de contractualisation avec les territoires de Poitou-Charentes,

VU la délibération de la commission permanente du conseil régional en date du 17 octobre 2014, définissant les modalités de mise en œuvre des C.R.D.D. avec les neuf communautés d'agglomération de la région, ainsi que de contribution de la Région aux futurs contrats de ville,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n° 8 du bureau communautaire du 3 novembre 2014, relative au contrat régional de développement durable 2014-2016,

VU le contrat signé par la CAPC avec la Région en date du 12 janvier 2015,

CONSIDERANT le positionnement du comité des projets sur les opérations qui lui ont été soumises, lors de sa séance du 7 septembre 2015.

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les dossiers suivants, ainsi que les subventions sollicitées correspondantes :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS**Délibération du bureau prise par délégation****du 14 septembre 2015****n°16****page 2/2**

Porteur du projet	Intitulé du projet	Coût de l'opération	Subvention régionale sollicitée
charte des manifestations			
CAPC	Animation de Noël 2015 / patinoire provisoire extérieure	113 000 €	25 000 €
Commune de Châtelleraut	Fête du sport 2015	33 100 €	6 000 €
Maison pour Tous de Châteauneuf	Soirées cabaret du Carroy	22 514 €	3 000 €
Sous-total			34 000 €
Hors charte des manifestations			
CAPC / Habitat de la Vienne	Création d'une résidence habitat pour les jeunes à Châtelleraut	2 585 000 €	300 000 €
Association MINGA	Création de communautés patrimoniales sur la CAPC, mise en place de balades patrimoniales sur le quartier de Châteauneuf	13 000 €	5 000 €
Audacie	Fonds de soutien au développement des structures d'insertion par l'activité économique	117 826 €	25 000 €
ADSEA SISA	De l'hébergement à un rétablissement social et citoyen	111 560 €	15 000 €
Sous-total			345 000 €
TOTAL			379 000 €

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant aux versements des crédits.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous-préfecture, le 18/09/2015

Publié au siège de la CAPC, le 17/09/2015

n° 5621

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER